



Syndic de copropriété Foncia Morganne

205, avenue de l'aiguille du midi
74 400 Chamonix Mont-Blanc

A La Motte-Servolex, le 10 septembre 2020.

N/Réf : Devis N° 2020-02-04-B

V/Réf :

Objet : Diagnostique infiltration et structures sur la Copropriété Cham SUD.

Cher Monsieur,

Pour donner suite à notre rencontre, notre entretien téléphonique, notre visite sur site, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous nos meilleures conditions commerciales pour les prestations citées en référence.

Article 1. Description de la mission :

Il s'agit de réaliser une étude de diagnostic d'infiltrations et structures du parking en sous-sol de l'ensemble immobilier Chamonix-Sud, parking construit en trois phases il y a une quarantaine d'années. Lors de la visite du 31 janvier 2020, il a été constaté de multiples fuites et infiltrations ainsi que des désordres structurels dus à ces infiltrations.

À ce titre, il faut

- diagnostiquer d'où proviennent ces infiltrations ;
- examiner tous les éléments structurels pour déterminer leurs états de dégradations ;
- repérer les fissures structurelles à conforter ou à renforcer ;
- effectuer éventuellement des sondages pour déterminer la profondeur des dégradations ;
- vérifier la conformité aux normes sismiques des éléments construits et / ou identifiés dégradés ;
- identifier l'impact des réparations sur l'existant, et notamment évaluer d'éventuels renforcements de poteaux, dalles et poutres en fonction des surcharges appliquées et des fragilités repérées ;
- Assister, conseiller sur la problématique amiante et plomb en fonction des travaux futurs à effectuer.
- Préconiser une réparation adéquate et pérenne à objectif 30 - 40 ans de durée de vie supplémentaire en :
 - identifiant les principes généraux des travaux à effectuer,
 - identifiant les degrés d'impérativité des réparations à effectuer,
 - définissant un planning des travaux.

Article 2. Documents texte et normes ayant servis au chiffrage :

Les études seront exécutées conformément aux règles de l'art et à la réglementation française telle qu'elle se trouvera être en vigueur un mois avant la date d'établissement de l'offre. En particulier, les

travaux seront conformes aux prescriptions techniques contenues dans :

- le cahier des clauses techniques générales (CCTG) des travaux, décret n° 93-1164 du 11 octobre 1993 et ses derniers arrêtés à la date de soumission du marché ;

Alpes Concept Travaux

2303, route des Granges – 73 290 La Motte-Servolex

Email : contact@alpesconcepttravaux.fr

SIRET : 849 953 930 00013 Rcs de Chambéry

- l'ensemble des normes françaises et des documents techniques unifiés (DTU) relatifs aux travaux de bâtiment et de génie civil à la date de la signature du contrat, et notamment la réglementation en matière d'incendie (consultation possible du rapport de sécurité incendie le plus récent) ;
- la réglementation applicable à l'opération.
- L'étude identifiera les points qui ne seraient pas couverts par la garantie décennale après les travaux, en raison de différences normatives avec la conception initiale.

Article 3. Contraintes particulières liées au projet :

L'offre prend en compte les éventuelles contraintes dont la liste non exhaustive suit :

- les contraintes liées au site ;
- les travaux en zone occupée ou non ;
- le tris des déchets ;
- les investigations nécessaires à la réalisation de notre mission.

Les travaux seront assurés pour couvrir l'intégrité des éléments porteurs en superstructure, des élévations, des lots commerciaux, des appartements. Avec constat d'huissier en cas de litige.

Article 4. Étendue de notre prestation :

La mission comprend :

- une visite sur site ;
- la rédaction d'un rapport comprenant :
 - un plan d'aménagement extérieur,
 - des plans de coupe des zones de travaux identifiés,
 - une estimation du rendu final à présenter aux copropriétaires début 2021 lors des assemblées générales des dix copropriétés,
 - une aide à la définition (avec les autorités compétentes) des voies de circulation pompiers en surface, avec notamment une identification de la capacité portante des éléments existants,
 - un estimatif du coût des travaux de remise en état du parking de l'ensemble immobilier Chamonix-Sud, avec une tolérance de +/- 20 %,
- une réunion de présentation du rapport à l'Union des syndicats de copropriétaires de Chamonix-Sud, au plus tard fin 2020.

Garantie sur le diagnostic :

Les études de diagnostic [DIA] auront pour objectifs :

- de renseigner le maître de l'ouvrage sur l'état du bâtiment et sur la faisabilité de l'opération ;
- d'établir un état des lieux ;
- de fournir une analyse fonctionnelle et technique du bâti existant en particulier le traitement des infiltrations et les réparations structurelles à apporter ;
- de permettre d'établir un programme d'utilisation fonctionnelle du bâtiment ainsi qu'une estimation financière et de garantir la faisabilité de l'opération sous les conditions du programme.

Article 5. Moyens humains / sous-traitance / cotraitance :

Chef de projet : Nicolas SOCCOL

Alpes Concept Travaux aura recours à la sous-traitance :



Alpes Concept Travaux

2303, route des Granges – 73 290 La Motte-Servolex

Email : contact@alpesconcepttravaux.fr

SIRET : 849 953 930 00013 Rcs de Chambéry

- Bureau d'études structures, Keops ingénierie basée à Le Bourget-du-Lac (73).
- Etienne Signoret Architecte Urbaniste pour l'élaboration des plans d'aménagements extérieurs basé à Les Houches (74).
- Bureau d'études VRD espaces verts, Ingénierie du Mont Blanc basée à Passy (74).

Vous trouverez en accompagnement de notre offre les plaquettes de présentation commerciales des sous-traitants.

Article 6. Estimation du coût du projet à +/- 20 % :

Il sera effectué dans le cadre de la mission un estimatif du coût des travaux de réparation du désordre constaté avec une tolérance de +/- 20%.

Article 7. Prix des prestations pour la mission :

Montant global et forfaitaire pour la mission : **8 300.00 € HT / 9 960.00€ TTC**

Soit : Huit mille trois cents Euros Hors taxes / Neuf mille neuf cent soixante €uros Toutes taxes comprises (TVA 20%).

Ce montant sera déduit des Honoraires de maîtrise d'œuvre si la commande est passée à notre groupement.

Article 8. Planning / Délais :

Réalisation de la visite sur site pour investigation sous 2 semaines à la suite de la passation de la commande (sous réserve de condition météo favorable au diagnostic).

Emission du rapport complet à la suite de la visite sur site sous 2 mois.

Article 9. A votre charge - non compris dans la mission :

Tous travaux non explicitement décrits et notamment :

- La déconnexion de machines process,
- Le raccordement de machines process,
- Le mobilier,
- La décoration spécifique,
- Les extincteurs,
- Le matériel de première urgence,
- Le déménagement des mobiliers et machines process,
- L'accès aux cages d'ascenseur.
- L'accès à toutes les zones attenantes ou non des zones incriminées.
- La fourniture en version informatique ou papier des bâtis existants.

Les missions non explicitement décrites et notamment :

- Mission d'architecture
- Le suivi de chantier
- Les plans TOPO et connexe de l'existant.
- Les levés topographiques si elles sont à la charge du client,
- Les missions dévolues aux bureaux de contrôles.
- Les études géotechniques,
- Les frais de sondages et essais divers,
- Les frais de maquette, plaquettes publicitaires, etc.



Alpes Concept Travaux

2303, route des Granges – 73 290 La Motte-Servolex

Email : contact@alpesconcepttravaux.fr

SIRET : 849 953 930 00013 Rcs de Chambéry

- Les frais de reproduction des documents d'études au-delà de trois exemplaires, plus un reproductible,
- La coordination SSI,
- La coordination SPS.
- Les taxes de raccordements aux réseaux publics,
- Les plans d'évacuation incendie secours etc.
- Les honoraires de maîtrise d'œuvre.

Article 10. Conditions de paiements :

Le client s'engage à payer les factures présentées par Alpes Concept Travaux par virement bancaire à réception de facture.

Les sous-traitants seront payés par Alpes Concept Travaux.

Article 11. Assurances :

Alpes Concept Travaux et ses sous-traitants s'engagent à produire des attestations d'assurances individuelles de responsabilité civile professionnelle dont les garanties, dans leurs montants et étendues, seront en conformité avec la réglementation en vigueur et en relation directe avec les particularités des ouvrages objet du marché et les prestations fournies. Toutefois le client sera couvert qu'après complet paiement des prestations effectuées par la société.

Article 12. Durée de validité de l'offre :

Alpes Concept Travaux s'engage sur le montant de l'offre et les délais indiqués ci-avant pour une période de 2 mois à compter de l'émission du présent devis.

Passé cette durée de 2 mois, les prix et délais sont susceptibles d'évoluer lors du passage de la commande par le client.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour Alpes Concept travaux,
Nicolas Soccol,
Président.



Alpes Concept Travaux
2303, route des Granges – 73 290 La Motte-Servolex
Email : contact@alpesconcepttravaux.fr
SIRET : 849 953 930 00013 Rcs de Chambéry